

BOURSES SCOLAIRES 2021/2022 PREMIER CONSEIL CONSULAIRE

Dépôt des dossiers du lundi 14 décembre 2020 au vendredi 5 février 2021

<u>Par envoi postal à</u>: Consulat général de France à Casablanca, Service des Bourses scolaires, Rue du Prince Moulay Abdallah, 20000 Casablanca

<u>En le déposant au poste d'accueil du consulat:</u> Rue du Prince Moulay Abdallah, 20000 Casablanca sous plis fermé à l'attention du service des bourses scolaires

Téléchargement de la liste des pièces nécessaires et du formulaire à compléter sur : https://ma.consulfrance.org/-Casablanca- (Rubrique « Aides à la scolarité »)

NB: Merci d'indiquer sur l'enveloppe contenant votre demande les informations suivantes : Service des bourses, demande de bourses scolaires 2021/2022, les NOM/PRENOM des parents et des enfants en précisant l'établissement et la classe de scolarisation.

VEUILLEZ NOTER QUE SEULES LES FAMILLES DEPOSANT UNE PREMIERE DEMANDE SERONT CONVOQUEES POUR UN ENTRETIEN, PAR COURRIEL, APRES LE DEPOT DE LEUR DOSSIER

RAPPEL

- 1/ Avant tout dépôt de dossiers, les demandeurs (**parents/enfants**) doivent IMPERATIVEMENT être inscrits au registre des français au Consulat général et suivre un cycle d'enseignement primaire et/ou secondaire dans un établissement de l'AEFE, de l'OSUI ou homologué ;
- 2/ Tous les justificatifs réclamés doivent être joints à la demande et le formulaire doit impérativement être complété, daté et signé (pages 3 et 4);
- 3/ Les conditions sanitaires actuelles nous contraignent à limiter le nombre d'usagers accueillis quotidiennement dans nos locaux. De ce fait, pour cette campagne du premier conseil consulaire 2021/2022 seuls les primo-demandeurs seront convoqués pour un entretien ainsi que ceux pour qui un complément d'informations s'avèrerait nécessaire;
- 4/ <u>Aucune demande déposée hors délais ne sera prise en compte. Vous êtes invités à déposer</u> rapidement votre dossier.